

# **UNDT/2020/126, Pierre**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a trouvé l'explication du répondant pour l'étendue de l'ALE du demandeur pour un mois plausible. Il a donc jugé que la décision contestée n'était pas illégale.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de Minusma de prolonger sa nomination à durée déterminée (ALE) pendant un mois jusqu'au 31 juillet 2019.

## Principe(s) Juridique(s)

Conformément au règlement 4.5 du personnel, une nomination à durée déterminée ne porte pas d'espérance de renouvellement. Cependant, selon la jurisprudence du Tribunal, les décisions discrétionnaires concernant le renouvellement des appoits sont soumises à une évaluation du caractère raisonnable, au manque d'arbitraire ou à un objectif inapproprié.

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Pierre

## Entité

MINUSMA

# Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2019/140

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

24 Jul 2020

## Language of Judgment

Anglais

Français

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination pour une durée déterminée

## Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 4.5

Statut du personnel

- Disposition 4.13(a)